

**Résultat de l'appel d'offres ouvert relatif à la réalisation du suivi-animation de l'opération d'amélioration de l'habitat (OPAH du centre Ville)**

*Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 novembre 2005,*

*Vu la séance d'ouverture de pli par la personne responsable des marchés, en date du 07 juin 2006 ,*

*Vu les procès verbaux de la Commission d'Appel d'Offres en date du 08 juin 2006,*

*Vu les rapports d'analyse de la candidature,*

*Vu le rapport en date du 8 juin 2006, établi par le Directeur Général Adjoint des Services,*

*Vu le rapport en date du 8 juin 2006, établi par le Directeur Général des Services,*

*Il est donc proposé au Conseil Municipal :*

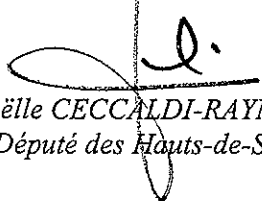
*- d'attribuer le marché relatif à la réalisation du suivi-animation de l'opération d'animation de l'habitat (OPAH du Centre Ville) à la société :*

*PACT ARIM  
DES HAUTS-DE-SEINE  
62 rue Ernest Renan  
92022 NANTERRE cedex*

*- De m'autoriser à signer le marché et à le notifier à ladite société*

*- De m'autoriser ou mon représentant à signer les bons de commande afférents à ce marché*

*Le Maire*



*Joëlle CECCALDI-RAYNAUD  
Député des Hauts-de-Seine*

**Résultat de l'appel d'offres ouvert relatif à la réalisation du suivi-animation de l'opération d'amélioration de l'habitat (OPAH du centre Ville)**

*Vu la séance d'ouverture de pli par la personne responsable des marchés en date du 7 juin 2006, vu les procès verbaux en date du 8 juin 2006, et du rapport établi le 8 juin 2006 par le Directeur Général Adjoint des Services, je propose au Maire de soumettre au Conseil Municipal les décisions suivantes :*

*- prendre acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres, d'attribuer le marché relatif à la réalisation du suivi-animation de l'opération d'animation de l'habitat (OPAH du Centre Ville), à la société :*

*PACT ARIM  
DES HAUTS-DE-SEINE  
62 rue Ernest Renan  
92022 NANTERRE cedex*

- autoriser le Maire à signer le marché et à le notifier à ladite société.*
- autoriser le Maire ou son représentant à signer les bons de commande afférents à ce marché*

*Le Directeur Général des Services*

  
*Christian OLLIVIER*

Le 8 juin 2006

**Résultat de l'appel d'offres ouvert relatif à la réalisation du suivi-animation de l'opération d'amélioration de l'habitat (OPAH du centre Ville)**

En sa séance du 21 novembre 2005, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à lancer une procédure de consultation en vue de la désignation de l'équipe chargée du suivi animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, du « Centre Ville » de Puteaux.

A cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été expédié le 7 avril 2006 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (parution le 13 avril 2006) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (parution le 12 avril 2006).

La personne responsable du marché, en sa séance du 7 juin 2006, a procédé à l'ouverture de l'unique pli reçu de la société PACT ARIM et a demandé que soit établi un rapport de présentation de la candidature.

Au vu du rapport de la candidature, la Commission d'Appel d'Offres, réunie en sa séance du 8 juin 2006, a décidé d'agréer la candidature, de procéder à l'ouverture de son offre et après analyse directe de celle-ci, a décidé d'attribuer le marché à la société :

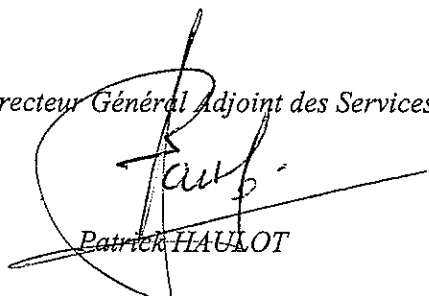
PACT ARIM  
DES HAUTS DE SEINE  
62 rue Ernest Renan  
92022 NANTERRE cedex

pour son offre conforme en tous points au dossier de consultation d'entreprises, et décomposée comme suit :

forfait pour la première année calendaire d'exécution : 187 257,23 € HT  
forfait pour la deuxième année calendaire d'exécution : 193 087,88 € HT  
forfait pour la troisième année calendaire d'exécution : 201 188,43 € HT

soit un total de 581 533,54 € HT

Le Directeur Général Adjoint des Services



Patrick HAULOT

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2970 en date du 21 novembre 2005 autorisant le Maire à poursuivre la mise en œuvre de l'OPAH du Centre Ville en lançant une procédure de consultation en vue de la désignation de l'équipe chargée du suivi animation,

Vu l'avis de l'appel public à la concurrence expédié le 7 avril 2006 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (parution le 13 avril 2006) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (parution le 12 avril 2006),

Vu la séance d'ouverture du seul pli, par la personne responsable des marchés, en date du 7 juin 2006,

Vu les procès verbaux de la Commission d'Appel d'Offres en date du 8 juin 2006,

Vu le rapport d'analyse de candidature et de l'offre,

Vu le rapport en date du 8 juin 2006 établi par le Directeur Général Adjoint des Services,

Vu le rapport en date du 8 juin 2006 établi par le Directeur Général des Services,

### **Délibère**

**ARTICLE 1 :** Il est pris acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres, d'attribuer le marché relatif à la réalisation du suivi-animation de l'opération d'animation de l'habitat (OPAH du Centre Ville), à la société :

PACT ARIM  
DES HAUTS-DE-SEINE  
62 rue Ernest Renan  
92022 NANTERRE cedex

pour son offre conforme en tous points au dossier de consultation d'entreprises, et décomposée comme suit :

forfait pour la première année calendaire d'exécution : 187 257,23 € HT

forfait pour la deuxième année calendaire d'exécution : 193 087,88 € HT

forfait pour la troisième année calendaire d'exécution : 201 188,43 € HT

soit un total de 581 533,54 € HT

**ARTICLE 2 :** La date effective de démarrage des prestations correspondra à la date de réception du premier bon de commande émis pour l'exécution du présent marché, il s'achève 3 années calendaires après l'entrée en vigueur du dispositif OPAH. Toutefois, conformément au droit en vigueur, ce dispositif est susceptible d'être prolongé pour une durée de deux années calendaires maximum.

**ARTICLE 3 :** Le maire est autorisé à signer le marché et à le notifier à ladite société

**ARTICLE 4 :** Le maire ou son représentant est autorisé à signer les bons de commandes afférents à ce marché.